



CH-3003 Bern, OFSP

A l'attention des milieux intéressés

Référence du document:
Votre référence:
Notre référence: SCN/KA/BAU/STB
Liebefeld, le 28 juin 2007

Révision du droit des denrées alimentaires: la consultation des milieux intéressés

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de révisions de plusieurs ordonnances liées au domaine du droit alimentaire, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a chargé l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) d'ouvrir une procédure d'audition.

Les buts de ces modifications sont d'une part de conserver l'équivalence du droit suisse avec le droit européen dans le domaine des denrées alimentaires d'origine animale et d'autre part d'éviter certaines entraves techniques au commerce. La Communauté européenne développant régulièrement sa législation alimentaire et la Suisse s'étant engagée dans le cadre de l'accord agricole à reprendre le droit européen, il est nécessaire, en conséquence, de continuellement procéder à des actualisations des ordonnances d'exécution de la loi sur les denrées alimentaires et objets usuels. En parallèle à ces adaptations liées au maintien de l'équivalence, l'OFSP propose dans le présent projet d'autres modifications. L'entrée en vigueur des nouvelles dispositions est prévue pour le 1er janvier 2008.

Pour des raisons économiques, nous avons renoncé à l'envoi sous forme papier des différents documents. Les propositions de modifications des ordonnances ainsi que les explications y relatives peuvent être consultées et téléchargées depuis les adresses internet suivantes:

www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html (d)

www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html (f)

<http://www.lm-revisionen.admin.ch/>

www.bag.admin.ch/themen/ernaehrung/02907/03004/03841/03843/index.html?lang=de (d)

www.bag.admin.ch/themen/ernaehrung/02907/03004/03841/03843/index.html?lang=fr (f)

Nous vous invitons à nous faire parvenir votre prise de position d'ici au **31 août 2007**.

À cet effet, nous vous prions d'utiliser le formulaire électronique, que vous trouverez sous les adresses internet précitées, et de nous le retourner à l'adresse suivante: lebensmittel-recht@bag.admin.ch. S'il vous est impossible de procéder de la sorte, vous pouvez naturellement nous adresser vos remarques sous forme papier et nous les transmettre à l'adresse suivante: Office fédéral de la santé publique, Direction Protection des consommateurs, case postale, 3003 Berne. Vous pouvez également utiliser ces coordonnées (E-mail ou poste) pour nous poser d'éventuelles questions concernant l'audition

Par ailleurs, nous vous rendons attentifs au fait que l'OFSP organisera, le 7 août 2007 de 9h00 à 17h00 au centre de congrès Allresto à Berne, une journée d'information dont le thème sera la présentation des différentes modifications proposées. C'est dès lors avec plaisir que nous vous invitons à cette manifestation (voir annexe) au cours de laquelle il vous sera donné la possibilité de poser des questions. Étant donné le nombre limité de places, nous prions les associations et organisations représentant des groupes d'intérêts similaires de convenir entre elles de l'envoi d'une délégation commune. Une annonce préalable est par ailleurs indispensable. À cet effet, nous vous serions gré d'utiliser le formulaire d'inscription annexé à l'invitation ci-jointe.

Nous vous remercions par avance de votre réponse et nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Responsable de l'Unité de direction Protection des consommateurs

Dr. Roland Charrière
Directeur suppléant
Membre de la Direction

Invitation